



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzacdesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 01/12/2021
Date d'affichage de la convocation : 01/12/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 06/12/2021

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le - 8 DEC. 2021 SLO

ID : 033-213301435-20211206-2021_081-DE

Délibération n° 2021 – 81
Lundi 06 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier décembre deux mille vingt et un.

Présent(s) : Alain TABONE - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Benoit DULAU - Vincent TRISTRAM - Corinne JEANDONNET – Isabelle BERNADET

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX –MICHEL procuration à Alain TABONE
Elodie KOPF procuration à Isabelle BERNADET
Gérard BAGNAUD procuration à Corinne JEANDONNET
Hélène BURESI procuration à Vincent TRISTRAM

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX –MICHEL / Elodie KOPF / Mathieu OLIVEIRA / Johann PETIT / Elvira MOMMERT / Hélène BURESI / Gérard BAGNAUD

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°2 **BUDGET PRINCIPAL**

Vu le budget primitif 2021,

Vu la prise en charge du budget primitif 2021 par le Trésorier comptable,

Vu l'exécution budgétaire 2021,

Vu la délibération n°2021-076 du 06 décembre 2021 portant principe et modalité d'attribution de chèques cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année,

Vu la délibération n°2021-077 du 06 décembre 2021 portant travaux en régie 2021,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Qu'au vu du contexte sanitaire (COVID-19) et des mesures législatives en vigueur, la commune ne pourra organiser le traditionnel arbre de Noël des enfants du personnel et le repas de fin d'année. Que pour pallier à l'absence de festivités de fin d'année, l'équipe municipale a souhaité attribuer des chèques cadeaux d'un montant total de 20,00€ à l'ensemble du personnel sans distinction.

De plus, afin de prendre en compte les travaux réalisés en régie sur l'année 2021, il convient de prévoir les écritures nécessaires à la prise en compte de ces derniers.

Qu'il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la prise en compte de ces mesures et d'ouvrir les crédits nécessaires. Il convient également de mettre à jour l'ouverture des crédits du budget primitif en fonction de l'exécution aujourd'hui réalisée afin de la rendre le plus sincère possible.

Le Maire Propose donc au Conseil municipal le projet de décision modificative sur la prise en compte des travaux en régie, l'attribution des chèques cadeaux et des autres frais comme suivant :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 11 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60621/ Combustibles	+ 20,00€	
60632 / Fournitures de Petit équipement	+ 6 000,00€	
60636/ Vêtement de travail	+ 500,00€	
6135/ Locations mobilières	+ 5 000,00€	
61521/ Entretien de terrains	+ 20 000,00€	
6156/ Maintenance	+ 5 239,09€	
63512/ Taxe foncière	+ 284,00€	
CHAPITRE 012 – ATTENUATION DE CHARGES		
6488/ Autres charges de personnel	+ 600,00€	
CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES		
6419/ Remb rémunérations de personnel		+ 17 000,00€
CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE		
722/ Immobilisations corporelles		+ 5 943,09€
CHAPITRE 074 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
7478/Autres organismes		+ 14 700,00€
Total fonctionnement	+ 37 643,09€	+ 37 643,09€
INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
21318/ Autres bâtiments publics – Opé 32	- 5 943,09€	
CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRE		
2113/ Terrains aménagés autres que voirie	- 480,89€	
2128/ Autres agencements et aménagements de terrains	+ 1 855,13€	
21311/ Hôtel de ville	- 176,14€	
21312/ Bâtiments scolaires	- 1 420,31€	
21318/ Autres bâtiments publics	- 1 142,63€	
2132/ Immeubles de rapport	+ 2 747,47€	
2152/ Installation de voirie	+ 195,51€	
21538/ Autres réseaux	+ 3 296,16€	
21578/ Autres matériels et outillages de voirie	+ 830,50€	
2188/ Autres immobilisation corporelles	+ 238,29€	
Total Investissement		0,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les virements et révisions de crédits des sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de l'équilibre du budget principal 2021 comme énoncé ci-avant,
- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication en sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE